

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

16 mai 2016

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 16 mai 2016, à 20 h 03, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire
Mario Lefebvre, conseiller
Richard Cardinal, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Michel Roy, conseiller
M^{me} Julie Parent, conseillère

Était absent : M. Richard Dessureault, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

134-05-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant avec l'ajout des points :

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 2 mai 2016
6. Administration
 - 6.1 Approbation des comptes du mois d'avril 2016
 - 6.2 Demande de stationnement autobus – Bout de la rue Sabourin
 - 6.3 Dépôt du rapport financier comparatif – Année précédente et année courante
 - 6.4 Dépôt du rapport financier comparatif – Année courante et budget
 - 6.5 Demande de la Société d'Alzheimer – Prêt du camion avec flèche
 - 6.6 Mouvement de personnel
 - 6.7 Avis de motion règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec
 - 6.8 Avis de motion règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec

- 6.9 Avis de motion règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec
- 6.10 Avis de motion règlement concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec
- 6.11 Avis de motion règlement concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec
- 6.12 Avis de motion règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec
- 7. Sécurité publique
 - 7.1 Implication de la Ville – Incendie du 13 mai 2016 au 4, rue Sainte-Anne
- 8. Urbanisme et développement du territoire
 - 8.1 Dérogation mineure – 8, rue Desrochers
 - 8.2 Demande quartier de prestige
 - 8.3 Arrière lots – G.E. Morency
 - 8.4 Soumission – Officier responsable chargé de l'application de règlements municipaux
- 9. Loisirs et culture
 - 9.1 Demande de location – Restaurant de l'aréna dans le cadre du Salon du livre
 - 9.2 Dépôt du plan de mesures d'urgence – Aréna Frère-Arthur-Bergeron
 - 9.3 Demande du Mouvement Tamia – Championnat provincial scolaire de volleyball 2016-2017
 - 9.4 Demande du Club aquatique du Témiscamingue - Exotem
- 10. Divers
 - 10.1 Autorisation au coordonnateur en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue
 - 10.2 Demande de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire de Ville-Marie
 - 10.3 Poste de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe
 - 10.4 Entente intermunicipale – Fournitures de services professionnels – Municipalité de Guérin
 - 10.5 Stationnement marina et Les Chocolats Martine inc.
 - 10.6 Appui à la municipalité du Canton Clermont
- 11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

135-05-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2016

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

136-05-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2016

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois d'avril 2016, s'élevant à 128 078,27 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 69 672,98 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'avril 2016 s'élevant à 72 273,55 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

137-05-16

DEMANDE DE STATIONNEMENT AUTOBUS – BOUT DE LA RUE SABOURIN

CONSIDÉRANT la demande de M. René Raymond de stationner son autobus au bout de la rue Sabourin prêt de la bordure et sur le gravier non loin du champ;

CONSIDÉRANT QUE ce serait pour la journée et la nuit en dehors des heures de transport scolaire, et ce, pour quelques semaines, soit, jusqu'à la fin du mois de juin et peut-être cet automne jusqu'à la fin du mois d'octobre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24.6 du règlement 461 sur les nuisances mentionne que :

Art.24.6 Le fait de laisser ou de stationner un véhicule lourd (tout véhicule routier ou ensemble de véhicules routiers dont le poids nominal est de 4 500 kg ou plus) en zone résidentielle constitue une nuisance et est prohibé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande de M. René Raymond de stationner son autobus au bout de la rue Sabourin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

138-05-16

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF – ANNÉE PRÉCÉDENTE ET ANNÉE COURANTE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier comparatif – Année précédente et année courante, et ce, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-05-16

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF – ANNÉE COURANTE ET BUDGET

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier comparatif – Année courante et budget, et ce, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140-05-16

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER – PRÊT DU CAMION AVEC FLÈCHE

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Alzheimer prépare une marche pour le 29 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) exige un camion avec une flèche sur le dessus pour fermer la marche;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt du camion serait pour environ deux heures maximum.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de la Société d'Alzheimer d'emprunter à la Ville le camion avec une flèche sur le dessus pour fermer la marche du 29 mai 2016 comme l'exige le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) et ce, pour environ deux heures maximum.

QUE l'organisme s'assure qu'un chauffeur qualifié conduise le camion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, M. Bernard Flebus, se retire de la réunion, il est 20 h 58.

Le pro-maire, M. Mario Lefebvre, préside maintenant la réunion.

M. Michel Roy, conseiller, se retire de la réunion, il est 21 h 08.

141-05-16

MOUVEMENT DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie désire maintenir une qualité de service auprès de la population;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la Ville de Ville-Marie doit procéder à l'embauche d'étudiants.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CONFIRMER l'embauche des personnes suivantes, recommandées par le comité de sélection:

MARINA

Dave Marseille
Maïna Dubois
Cédric Héroux
Cora Lee Roy

ESPACES VERTS

Malcom Gillies

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, M. Bernard Flebus, est de retour et reprend la présidence de la réunion, il est 21 h 13.

M. Michel Roy, conseiller, est de retour, il est 21 h 13.

142-05-16

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant les nuisances et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

143-05-16

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

144-05-16

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

145-05-16

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LES ALARMES
ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

146-05-16

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT L'EAU POTABLE
ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

147-05-16

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX
ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

M. Yves S. Bergeron, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

148-05-16

IMPLICATION DE LA VILLE - INCENDIE DU 13 MAI 2016 AU
4, RUE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QU'un incendie majeur s'est déclaré au 4, rue Sainte-Anne à Ville-Marie, dans la nuit du vendredi 13 mai 2016 aux alentours d'une heure trente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a dû déployer son plan d'urgence et de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE cet incendie a détruit complètement un bâtiment abritant plusieurs logements;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes ont été évacuées;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces personnes ont tout perdu;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des personnes secourues nécessitaient des soins particuliers étant donné leur état de santé particulier;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination de la sécurité civile a été appelée à faire les contacts auprès des intervenants tels que la Croix-Rouge et le Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes sinistrées;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination de la sécurité civile s'interroge sur l'appui reçu de ces intervenants au cours de l'opération.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Bernard Flebus, maire, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville communique ses félicitations et ses remerciements, particulièrement au chef de la brigade incendie M. Francis Gingras et à toute son équipe, à la Sûreté du Québec, à M. Mario Lefebvre pro-maire en remplacement du maire qui était absent, à M^{me} Martine Vallières coordonnatrice municipale adjointe en remplacement du coordonnateur municipal qui était absent, aux conseillers MM. Yves S. Bergeron, Michel Roy et Richard Cardinal, à tous les employés municipaux ainsi qu'à M^{me} Sylvie Lavoie citoyenne de Ville-Marie.

QUE la Ville remercie toute la population pour son soutien à l'égard des sinistrés.

DE DEMANDER la formation d'un comité après sinistre afin de procéder au partage d'informations des différents intervenants dans le but d'améliorer et de bonifier le ou les plans de sécurité civile.

DE DEMANDER à la Croix-Rouge et au Centre de santé et de services sociaux du Témiscamingue de s'impliquer activement au partage d'informations du comité après sinistre.

DE FORMER un comité administratif afin de gérer les dons en biens et en argent provenant de la population ou des organisations afin d'aider les personnes sinistrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

149-05-16

DÉROGATION MINEURE – 8, RUE DESROCHERS

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° 2016-05 pour la propriété située au 8, rue des Desrochers (lot n° 3 100 115 au cadastre du Québec), à Ville-Marie est présentée en raison d'un élément de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement n° 458 de la Ville de Ville-Marie :

- Le patio attaché au mur nord de la maison ne devrait pas empiéter de plus de soixante-et un centième de mètre (0,61m) sur la marge de recul latérale qui est de un mètre et cinq dixièmes (1,5 m) et ne devrait pas se situer à moins d'un mètre (1,0 m) de la limite de la propriété tel que précisé à l'article 4.9 du règlement de zonage actuel de la municipalité. Il se situe présentement à des distances variant entre soixante-cinq centièmes de mètre (0,65 m) et soixante

quinze centièmes de mètre (0,75 m) de cette limite en allant de l'ouest vers l'est.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure n° 2016-05 pour la propriété située au 8, rue Desrochers (lot n° 3 100 115 au cadastre du Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150-05-16

DEMANDE QUARTIER DE PRESTIGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a reçu une demande d'un citoyen concernant les matériaux de façade ainsi que la superficie du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen demande la possibilité de mettre du canexel sur la façade principale ainsi que de diminuer la superficie du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 489 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage n° 458 visant à créer la nouvelle zone Rg et le nouveau secteur de zone Rg1, et à fixer les usages autorisés et les normes d'implantation applicables dans cette zone (rue de la Montagne, côté est), stipule à l'article 9 point 2 que : « L'article 4.4 sur les dimensions du bâtiment principal s'applique. Cependant, la façade doit avoir une largeur de 9 mètres (29.5 pieds), excluant le garage. La superficie de plancher habitable (excluant le sous-sol et le garage) doit atteindre un minimum de 90 mètres carrés (969 pieds carrés) par étage. »

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 490 intitulé règlement modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 354 afin de fixer des critères d'évaluation spécifiques applicables au secteur de zone Rg 1 (rue de la Montagne, côté est), stipule à l'article 5 point 3 que : « les revêtements utilisés doivent être de facture noble, constitués de maçonnerie (brique, pierre, agrégats ou matériau équivalent). »

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande afin de respecter le règlement n° 490 (pour les matériaux de façade) et le règlement n° 489 (pour la superficie minimale par plancher du bâtiment) tels que décrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Mario Lefebvre, conseiller, se retire de la réunion, il est 21 h 22.

151-05-16

ARRIÈRE LOTS – G.E. MORENCY

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont manifesté l'intention de vendre les terrains arrière lots G.E. Morency;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il faudrait revoir l'estimation des coûts de déplacement du tuyau d'aqueduc.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au service technique des travaux publics de revoir le coût du projet et de soumettre l'information budgétaire la plus juste possible afin de déterminer le prix de vente des terrains.

DE FAIRE parvenir une lettre aux propriétaires concernés afin de confirmer les intentions d'achats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Mario Lefebvre, conseiller, est de retour, il est 21 h 13.

MM. Michel Roy et Richard Cardinal, conseillers, se retirent de la réunion il est 21 h 43.

152-05-16

SOUSSION – OFFICIER RESPONSABLE CHARGÉ DE L'APPLICATION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le rapport de soumission a été déposé à la suite de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 16 mai 2016 à 15 h;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé une offre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ainsi que par le vote du maire :

D'ACCEPTER la soumission par l'Agence de sécurité Mirado inc. indiquant un taux horaire de 25,50 \$ l'heure et de 0,60 \$ du kilomètre pour les déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Michel Roy et Richard Cardinal, conseillers, sont de retour à la réunion il est 21 h 45.

LOISIRS ET CULTURE

153-05-16

DEMANDE DE LOCATION – RESTAURANT DE L'ARÉNA DANS LE CADRE DU SALON DU LIVRE

CONSIDÉRANT QUE le Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue se déroulera du 26 au 29 mai 2016 à l'aréna Frère-Arthur-Bergeron de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE M. Charles Joannette Plasse a démontré son intérêt pour la location du restaurant de l'aréna Frère-Arthur-Bergeron lors de l'évènement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LOUER le restaurant de l'aréna dans le cadre du Salon du livre pour un montant de 100 \$ plus les taxes applicables.

DE MANDATER le directeur général pour la signature du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

154-05-16

DÉPÔT DU PLAN DE MESURES D'URGENCE – ARÉNA FRÈRE-ARTHUR-BERGERON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie doit répondre à une exigence de la CNESST dans le but de rendre conforme le plan de mesures d'urgence de l'aréna à la suite de l'évènement du 26 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie se devait de bonifier son plan de mesures d'urgence pour la sécurité de ses citoyens et de ses employés;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe administrative de la Ville de Ville-Marie a pris les mesures nécessaires afin de produire un plan de mesures d'urgence conforme et adéquat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le plan de mesures d'urgence déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

155-05-16

DEMANDE DU MOUVEMENT TAMIA – CHAMPIONNAT
PROVINCIAL SCOLAIRE DE VOLLEYBALL 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la demande du Mouvement Tamia consiste à une participation de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville démontre de l'intérêt pour l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs questions demeurent actuellement sans réponse.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au Comité des loisirs d'étudier la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

156-05-16

DEMANDE DU CLUB AQUATIQUE DU TÉMISCAMINGUE
EXOTEM

CONSIDÉRANT QUE le Club Exotem devait initialement terminer sa saison le 26 mai pour ainsi terminer sa saison avec les finales régionales des jeux du Québec qui se dérouleront à Amos à partir du 27 mai;

CONSIDÉRANT QUE deux nageuses, et potentiellement une troisième se sont particulièrement illustrées et font partie de l'équipe régionale qui participera à la finale provinciale du 24 au 26 juin à Val-D'Or;

CONSIDÉRANT QUE comme il a été discuté avec la responsable aquatique M^{me} Josée Miron, les nageuses prendront des passes pour les bains longueurs publiques jusqu'à la fin de ceux-ci vers la mi-juin;

CONSIDÉRANT QUE ce nombre d'heures d'entraînement ne sera pas suffisant pour permettre la préparation adéquate pour une compétition de ce niveau;

CONSIDÉRANT QUE les nageuses aimeraient continuer leur entraînement les lundis, mardi et jeudi soir pour le mois de juin;

CONSIDÉRANT QU'avec seulement deux ou peut-être trois nageuses le coût est très élevé par nageuse pour le club;

CONSIDÉRANT QUE le Club Exotem sollicite la Ville de Ville-Marie afin de voir s'il serait possible à la Ville de réduire le coût de location pour les entraînements de juin;

CONSIDÉRANT QUE le Club aquatique du Témiscamingue – Exotem, s'engage à payer les entraîneurs, sauveteurs, et aimerait limiter le coût à 5 \$ par nageuse par cours;

CONSIDÉRANT QUE le Club aquatique du Témiscamingue – Exotem aimerait une réduction de taux à 11,25 \$ de l'heure versus le taux de 31 \$ de l'heure habituellement chargé au Club;

CONSIDÉRANT QUE ceci représenterait une contribution estimée à 316 \$ de la part de la Ville de Ville-Marie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande du Club aquatique du Témiscamingue – Exotem.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

157-05-16

AUTORISATION AU COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue est entré en vigueur le 27 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q, chap. S-3.4) prévoit que :

Art. 13 : « Les municipalités locales doivent fournir à l'autorité régionale les informations nécessaires à l'élaboration du schéma. Elles doivent aussi lui faire part des moyens qu'elles peuvent prendre pour optimiser leurs ressources en matière de sécurité incendie ».

Art. 34 : « Toute municipalité locale sur le territoire de laquelle est survenu un incendie doit communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements ».

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a procédé à l'embauche d'un coordonnateur en sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue d'accéder aux déclarations incendie du ministère de la Sécurité publique produites par le Service de sécurité incendie la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

158-05-16

DEMANDE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE DE VILLE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire doit effectuer comme chaque année des travaux d'entretien à la grotte;

CONSIDÉRANT QUE la paroisse sollicite l'aide de la Ville pour des travaux d'entretien, tels que la pelouse et d'autres petits travaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

159-05-16

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT OU DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé, lors du conseil du 2 mai 2016, d'inclure à la convention des cadres un poste de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe à la convention des cadres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil n'avaient pas statué sur la structure salariale du poste en question.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'INCLURE la fourchette salariale pour le poste de directeur général adjoint ou directrice générale adjointe à la convention des cadres à la section structure salariale selon le document déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

160-05-16

ENTENTE INTERMUNICIPALE - FOURNITURES DE SERVICES – PROFESSIONNELS – MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie offre de partager ses services avec l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Guérin a démontré son intérêt auprès de la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Guérin désire obtenir les services professionnels provenant du service technique de la Ville de Ville-Marie afin de l'appuyer et de l'accompagner dans ses démarches pour son projet de traitement des eaux usées.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à la signature de l'entente de services avec la municipalité de Guérin, telle que déposée.

QUE le directeur général procède à la signature de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, M. Bernard Flebus, se retire de la réunion, il est 22 h 15.

Le pro-maire, M. Mario Lefebvre, préside maintenant la réunion.

161-05-16

STATIONNEMENT MARINA ET LES CHOCOLATS MARTINE INC.

CONSIDÉRANT QU'une démarche a été faite en 2013 auprès de l'entreprise Les Chocolats Martine inc. afin de tenter de régulariser les problèmes de stationnement tant pour la clientèle de l'entreprise que pour les utilisateurs de la marina;

CONSIDÉRANT QUE le commerce est mitoyen à la marina;

CONSIDÉRANT QUE cet emplacement a une problématique de stationnement récurrente depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup de circulation en période estivale et qu'il est difficile de contrôler le stationnement car les visiteurs l'utilisent en toutes circonstances pour de courte ou de longue période;

CONSIDÉRANT QU'une entente verbale a eu lieu en 2013 entre la Ville et l'entreprise Les Chocolats Martine inc. en édictant une marche à suivre et en apposant des panneaux indicateurs pour le stationnement afin de guider la clientèle, les visiteurs et les utilisateurs de la marina;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a donné des résultats positifs bien qu'elle ne puisse régler la situation dans sa totalité;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2013, une compensation monétaire a été versée annuellement par la Ville, soit par le versement de 600 \$ pour l'année 2013, 2014 et 1 200 \$ pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de constatations en 2015, le stationnement n'a pas été disponible à la hauteur des attentes étant donné qu'il y avait du matériel de construction pour l'édifice voisin tout au long de l'été;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont évalués l'utilisation et la pertinence d'offrir le stationnement aux utilisateurs.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE NE PAS renouveler l'entente pour la saison 2016.

M. Michel Roy, conseiller, demande que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le maire, M. Bernard Flebus, est de retour et reprend la présidence de la réunion, il est 22 h 28.

162-05-16

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité du Canton Clermont;

CONSIDÉRANT QUE la modification de l'Annexe A par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) exclue les travaux d'entretien en saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE ces changements auront des incidences importantes pour plusieurs municipalités au Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la Municipalité de Clermont dans ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ).

DE DEMANDER au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ), de revoir cette modification afin de ne pas pénaliser les municipalités.

DE FAIRE parvenir au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ), ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

163-05-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier